

DELIBERATION N°14/2023

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS A
L'ÉTRANGER**

Séance du 14 mars 2023

**Modification du plan de financement de l'opération du lycée français Charles Pierre de
Lisbonne**

Vu le code de l'éducation, articles D 451-1 à D 452-21,
Vu les délibérations 11/2017 du conseil d'administration du 1^{er} juin 2017 et 11/2019 du conseil
d'administration du 27 juin 2019 relatives à la restructuration du Lycée Charles Lepierre
(Lisbonne).

Après en avoir délibéré,

Le conseil d'administration valide la modification du plan de financement par une avance
France Trésor supplémentaire d'un montant de 1 000 650,97 euros. Le plan de financement
modifié de l'opération estimée à 13,5M€ TDC est le suivant :

- Mobilisation du fond de roulement disponible et des ressources propres dégagées
annuellement par l'établissement pour un montant de 10 699 349, 03 euros
- Recours aux avances de France Trésor pour un montant de 2 800 650,97 euros remboursé
par l'établissement.

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : /

Abstention : /

Fait à Paris, le 14 mars 2023

Le Président
du conseil d'administration de
l'AEFE



Bruno FOUCHER

AGENCE POUR L'ENSEIGNEMENT FRANÇAIS À L'ÉTRANGER

23, place de Catalogne | 75014 Paris | Tél. : 33 (0)1 53 69 30 90 | www.aefe.fr
1, allée Baco BP 21509 | 44015 Nantes | Tél. : 33 (0)2 51 77 29 03 | www.aefe.fr